

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX  
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 4 mars 2019 à 19 h 00, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
21700, autoroute Félix-Leclerc / Lot 1 676 335 / Zone C3-217	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire localisé à l'intérieur de la marge et cour avant et dont les matériaux de construction et la toiture ne s'harmonisent pas avec le bâtiment principal en dérogation aux articles 2.2.2, 2.2.11.2, 2.2.11.3 et 2.2.11.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
3101, boulevard de la Gare / Lots 3 001 534, 4 874 620 et 4 874 622 / Zone P3-1002	Autoriser une largeur d'accès de 17 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une largeur d'accès maximale de 11 mètres pour un usage communautaire;  Autoriser une largeur de cases de stationnement de 2,50 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 2,65 mètres;  Autoriser une aire de stationnement située à une distance minimale de 0,50 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 3 mètres.
2915, rue des Amarantes / Lot 3 785 173 / Zone H1-431	Autoriser, pour une résidence unifamiliale isolée, un escalier extérieur en cour latérale menant au 2 <sup>e</sup> étage en dérogation à l'article 2.3.8.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne l'autorise qu'en cour arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 4 mars 2019.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)